

# Avenant n°4 à la convention de délégation de compétence entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone 2020-2025

(missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI)

## ***Programme des actions pour 2024***

Entre la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » (PAA), dont le siège est situé 4 rue Klein à Digne les Bains, représentée par sa Présidente en exercice, Patricia GRANET-BRUNELLO, agissant en nom et pour le compte de la dite communauté en vertu de la délibération n°12..... en date du 10 avril 2024.....

Ci-après désigné « La Collectivité délégante »

**D'une part**

**Et**

Le Syndicat Mixte Asse Bléone, dont l'adresse est Immeuble la Gineste, Avenue de Verdun à Digne les Bains, représenté par son Président en exercice, Gilles PAUL agissant en vertu de la délibération n°.....du Comité Syndical en date du .....

Ci-après désignée « La Collectivité délégataire »

**D'autre part**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-004-200067437-20240410-12\_10042024

## Préambule

Provence Alpes Agglomération a décidé de déléguer la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone sur les territoires de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Cette délégation porte sur l'ensemble des 4 items de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence GEMAPI ; à savoir :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Une convention de délégation de compétence (missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI) a été signée, le 05 mars 2020, entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone pour la période 2020-2025.

Les annexes 2 à 6 de la dite-convention présentent les programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence respectivement sur :

- Le bassin versant de l'Asse
- Le bassin versant de la Blanche
- Le bassin versant de la Bléone
- Le bassin versant du Rancure
- Les bassins versants des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Ces pièces initiales ont été modifiées par les avenants :

- n°1 en date du 08 mars 2021 (pour actions 2021),
- n°2 en date du 20 avril 2022 (pour actions 2022),
- n°3 en date du 18 avril 2022 (pour actions 2023).

L'article 2 de la dite-convention précise que :

*« Annuellement, le programme prévisionnel des actions proposé par la Collectivité délégataire devra toutefois être approuvé par la Collectivité délégante sous la forme d'un avenant à la présente convention. »*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-004-200067437-20240410-12\_10042024

Par ailleurs, l'introduction d'un nouvel article dans la convention initiale apparaît nécessaire pour encadrer la réalisation éventuelle de travaux de désembâclement des rivières suite aux crues (travaux post-crue).

## **Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant actualise la convention signée entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Il a pour objet de valider le programme d'actions GEMAPI à mener en 2024.

Il introduit également un article spécifique à la réalisation de travaux d'urgence visant le désembâclement des rivières suite aux crues (travaux post-crue).

## **Article 2 – Articles et annexes modifiées**

En conséquence, les annexes 2 à 6 sont modifiées et remplacées par les pièces annexées au présent avenant.

## **Article 3 – Articles intégrés**

Un article est ajouté à la convention initiale. Il est rédigé comme suit :

### Article 14 – Dispositions relatives à la réalisation de travaux d'urgence visant le désembâclement des rivières suite aux crues (travaux post-crue)

L'article R. 214-44 du Code de l'Environnement prévoit que « Les travaux destinés à prévenir un danger grave et immédiat, présentant un caractère d'urgence, peuvent être entrepris sans que soient présentées les demandes d'autorisation ou les déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le préfet en soit immédiatement informé. ».

La réalisation de travaux visant le désembâclement des rivières peut s'avérer nécessaire suite à des crues significatives.

Pour le financement de cette mission, les dispositions retenues sont les suivantes :

- Les travaux doivent être justifiés par l'intérêt général.
- L'EPCI dispose dans son budget annuel d'un fonds de 10 000 € HT pour travaux d'urgence, pour l'ensemble de la compétence Gemapi sur son territoire. Ce fonds pourra être mobilisé en partie en cas de besoin, au prorata des dommages et des travaux à effectuer sur l'ensemble du territoire et ce, afin de faciliter le paiement des premières dépenses qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de travaux d'urgence visant le désembâclement des rivières.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- Le cout prévisionnel des travaux de désembâclement envisagé sera établi par le Syndicat Mixte Asse Bléone, par bassin versant, et proposé au(x) EPCI concerné(s).
- Une fois le coût des travaux post crue validé par l'EPCI, les travaux seront engagées par le Syndicat Mixte Asse Bléone.
- Une fois les travaux réalisés, la participation financière de l'EPCI sera appelée par le Syndicat Mixte Asse Bléone sur la base du montant TTC et en considérant les éventuelles clés de répartition de « solidarité » établies par bassin versant.
- Cette participation est appelée uniquement après arbitrage de l'EPCI.
- L'EPCI s'engage à inscrire à son budget le montant de dépenses compatible avec ses capacités.
- Le Syndicat Mixte Asse Bléone s'engage à inscrire à son budget une somme prévisionnelle permettant de couvrir les dépenses liées à ces travaux et ce dans la limite des délégations confiées au Bureau Syndical.

**Article 4 – Autres dispositions**

Les autres stipulations et annexes de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à ....., le .....  
*En 2 exemplaires originaux dont chaque partie déclare avoir reçu l'un d'eux.*

<p><b>La Présidente de PAA</b></p>	<p><b>Le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone</b></p>
------------------------------------	--

## Liste des pièces jointes :

- ⇒ **Annexe 2** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse
- ⇒ **Annexe 3** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche
- ⇒ **Annexe 4** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone
- ⇒ **Annexe 5** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant du Rancure
- ⇒ **Annexe 6** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassins versants des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Annexe 2 :**

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la  
délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024<sup>6/22</sup>

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-004-200067437-20240410-12\_10042024

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention et action déléguée		Code action pour compt. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)								
									2024 - Report 2023	2024 - Nouvelle programmation	2025	TOTAL					
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)		Schéma global de gestion globale de l'Asse et ses affluents (MIL 2-1) *	GeAss1a	1	Action achevée et soldée en 2023							-				
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues		Aucune action identifiée à ce jour	GeAss2			Restant à définir le cas échéant						-				
		Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires de l'Asse et affluent (partie de la MIL 3-1)	Campagne 3 - 2023/2024	GeAss3b	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Campagne 2 correspondant au montant prévisionnelle 60 000 €	30 % AE pris jusqu'à la campagne 4 car contrat de rivière après 0 % Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA Clé répartition : [surface] + [population X2]		6 125.00		6 125.00				
			Campagne 4 - 2024/2025							6 125.00	6 125.00	12 250.00					
			Campagne 5 - 2025/2026								8 750.00	8 750.00					
				Réunions d'informations et de veille sur l'entretien des cours d'eau (GES 1-3)	GeAss3c		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne			PM	PM		-		
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement		Mise en œuvre des travaux post-crue	GeAss3d		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI		Autofinancement : clé de répartition solidarité 33.34 % CCAPV + 33.33 % DLVAgglo + 33.33 % PAA	Voir convention avenantée	Voir convention avenantée		-			
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'ECPI en matière de protection contre les inondations	Elaboration de la stratégie locale en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Asse		GeAss4a	1	Finalisation du rapport stratégique en fin d'année 2020 Validation de la stratégie par l'EPCI en 2021	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne						-			
		Etude hydraulique, diagnostic d'ouvrages, études de danger permettant d'améliorer la connaissance sur les risques	Diagnostiques initiaux sur les ouvrages prioritaires retenus par EPCI En fonction des décisions prises à l'issue des diagnostics, les EDD pourraient être programmées en 2022	GeAss4b		Engagement en 2022 - Finalisation diagnostic 2024 - Puis éventuelle EDD 2026	Taux de réalisation	Bases chiffrées : 75 000 €TTC pour digues prioritaires d'Estoublon	100 % PAA Diag : acompte année 2022 et solde 2024 (report de 2023) EDD : 2026	11 000.00				11 000.00			
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Accompagnement de l'EPCI dans les procédures de demandes d'autorisations de systèmes d'endiguements et/ou de révision des études de danger		GeAss5a				Restant à définir le cas échéant						-			
		Accompagnement de l'EPCI dans la gestion administrative, la surveillance et le suivi des digues et/ou des systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	Participation à l'élaboration et à la mise à jour du dossier technique et du registre selon R. 214-122 du CE		GeAss5b					Restant à définir le cas échéant						-	
			Participation à la mise en place du document d'organisation (y/c des consignes de surveillance en période de crue) selon R. 214-122 du CE		GeAss5c					Restant à définir le cas échéant						-	
			Réalisation de la surveillances périodique et post-crues		GeAss5d					Restant à définir le cas échéant						-	
			Réalisation de la surveillances en crue		GeAss5e					Restant à définir le cas échéant						-	
			Réalisation des Visites Techniques Approfondies (externalisées)		GeAss5f					Restant à définir le cas échéant						-	
			Elaboration des rapports de surveillance périodique selon R. 214-122 du CE		GeAss5g					Restant à définir le cas échéant							-
			Surveillance hydrologique des rivières en lien avec l'exploitation des systèmes d'endiguements		GeAss5h					Restant à définir le cas échéant							-
			Exploitation de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens) (MIL 6-1)		GeAss5i			Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne							-
		Travaux d'entretien de la végétation sur les digues et/ou les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI		GeAss5j						Restant à définir le cas échéant						-	
Travaux de remise à niveau		GeAss5k						Restant à définir le cas échéant						-			
Eventuels travaux d'urgence sur les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI		GeAss5l						Restant à définir le cas échéant						-			

Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Surveillance topographique des lits - Aucune action identifiée puisque la prise en charge des systèmes d'endiguements dépendra de la stratégie adoptée par l'EPCI	GeAss6				Restant à définir le cas échéant						-	
		Installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents >> Etudes de faisabilité	GeAss6b		Affiner le projet de suivi hydrologique de l'Asse	Rapports de présentation des études	10 000 € HT	Une pré-étude en interne (PM) en 2024 + Une étude externalisée de 10 000 € Subvention 30 % Région Autofinancement proposé : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]	PM		2 940.00		2 940.00	
		Installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents >> Equipement	GeAss6c		Equipements fonctionnels	Mise en place des équipements	120 000 € HT	Base de 3 stations (40 000 € / station) A ce stade, pas de subvention affichée. Budget réparti sur 2025 et 2026 Autofinancement proposé : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo (Clé répartition : [surface] + [population X2]) mais à rediscuter en fonction des enjeux identifiés			25 200.00		25 200.00	
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Travaux de rétablissement de la continuité écologique - Aucune action identifiée à ce jour	GeAss7a										-	
		Assistance technique à l'ASA d'Estoublon pour l'arasement du seuil sur l'Estoublaise et suivi du dossier d'arasement du seuil CFP à Moriez	GeAss7b		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne							-
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des lits (remobilisation des sédiments) de l'Asse et affluents (partie de la MIL 3-1)	GeAss8a	1	Engagement de la 1ère campagne de travaux à l'automne 2021 si obtention de l'arrêté préfectoral Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	67 000 € TTC par an suite aux conclusions du Schéma directeur (budget campagne réparti sur 2 exercices comptables avec un acompte l'année n et solde en n+1)	50 % AE jusqu'en 2024-2025 (contrat de rivière) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]			2 345.00	2 345.00	4 690.00	11 725.00
		Campagne 3- 2023/2024												
		Campagne 4- 2024/2025 Campagne 5- 2025/2026												
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b1		Poursuite du travail avec les gestionnaires d'ouvrages traversant Accompagnement + suivi Créer et renseigner une "base de données"		Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	PM		-	
		Axe 2 : accompagnement de la morphologie des cours d'eau et élimination des perturbateurs hydromorphologiques	GeAss8b2		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM				-
		Actions transversales	GeAss8b3		2024 : Sélection de sites prioritaires et proposition d'interventions chiffrées		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM				-
		Actions transversales	GeAss8b4		2024 : rédaction du cahier des charges et recrutement du prestataire		19 200.00	Estimatif : 16 000 € HT intégrant 10 000 € d'étude + Bornage parcellaire de 3 sites pilotes (3*2000€) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]			6 720.00		6 720.00	
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b5		Choix du prestataire fin 2023 Réalisation de l'étude en 2024		17 000.00	Financement 50 % Agence + 30% Région Action locale => Autofinancement CCAPV			-			-
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b6		En 2024 : analyse des données piscicoles / recherches bibliographiques			Pas de budget spécifique associé			-			-
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b7		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action			Pas de budget spécifique associé			-			-
		Axe 2 : accompagnement de la morphologie des cours d'eau et élimination des perturbateurs hydromorphologiques	GeAss8b8		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action			Pas de budget spécifique associé			-			-
		Actions locales	GeAss8b9		2024 : recrutement BE et engagement AVP		15 000.00	Financement 50 % Agence + 30% Région Action locale => Autofinancement PAA			6 000.00		6 000.00	
		Actions locales	GeAss8b10		2024 : travail avec DLVAgglo / rencontre avec les propriétaires/usagers			Pas de budget spécifique associé			-			-
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b11		Données topographiques et rapport d'exploitation	Réalisation de suivi topographique	70 000 € TTC	50 % AE Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]			6 125.00		6 125.00	
		Axe 3 : suivre pour comprendre et anticiper	GeAss8b12a		Achat matériel	Acquisition matériel	6 000 € HT	Subvention : 50 % AE Autofinancement : clé de répartition des frais généraux GEMAPI à l'échelle du syndicat : 80.5 % PAA - 10.2 % CCAPV - 9.3 % DLVAgglo			3 381.00		3 381.00	
Actions transversales	GeAss8b12b		Formation de 2 agents	Réalisation des formations	5 000 € TTC	Subvention : 50 % AE Autofinancement : clé de répartition des frais généraux GEMAPI à l'échelle du syndicat : 80.5 % PAA - 10.2 % CCAPV - 9.3 % DLVAgglo			2 012.50		2 012.50			
Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b13		2024 : choix du prestataire	Réalisation des actions	10 000 € HT	Financement 50 % Agence (voir Région) Action locale => Autofinancement DLVAgglo								
Axe 3 : suivre pour comprendre et anticiper	GeAss8b14		2024 : choix du prestataire	Réalisation des actions	10 000 € HT	Financement 50 % Agence (voir Région) Action locale => Autofinancement DLVAgglo								
Actions locales	GeAss8b15		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action			Pas de budget spécifique associé		PM				-		



Ge8-3	Zones Humides	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides bassin versant de l'Asse - Actions transversales	GeAss9c1				5000 € TTC à l'échelle du bassin pour 2023 - Solde en 2024	Subvention AE non considérée à ce stade (beaucoup d'incertitude) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA	1 750.00			1 750.00	
		Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides bassin versant de l'Asse - Actions locales	GeAss9c2		Réalisation des travaux. Travail préalable de reprise des notices de gestion pour vérification			Budget PAA 2023 : 7 000 € TTC Puis budget pris à 6500 € TTC/an Budget à renouveler annuellement mais budget à rediscuter annuellement	Subvention AE non considérée (dépendra du type d'actions menées) Autofinancement : à ce stade 100 % PAA Clé de répartition à rediscuter ?	7 000.00	6 500.00	6 500.00	20 000.00
		Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de l'Asse et redéfinition des zones à enjeux	GeAss9d					A définir en fonction des besoins de l'EPCI	A déterminer suite aux études stratégiques et aux choix politiques de l'EPCI Pas de financement Agence de l'Eau en dehors d'un plan de gestion locale visant la préservation de la ZH		PM	PM	-
		Suivis post-interventions d'entretien/restauration des zones humides ZH - Réflexions sur les suivis à mettre en place - Chiffrage	GeAss9e		En 2024 : réflexions sur les suivis à mettre en place et chiffrage			Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM		-
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour	GeAss10				Restant à définir le cas échéant					-	
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles (QUA 3-1) *	GeAss11a	1	Campagne après contrat à engager en 2024/2025	Taux de réalisation	35000 € TTC sur campagne après contrat	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA		2 450.00	2 450.00	4 900.00	
		Participation au projet REGAIN (QUA 2-1)	GeAss11b		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	PM	-	
		Etude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse (fonctionnement des aquifères et relations nappe/rivière)	GeAss11g		Lancement en 2022 Finalisation en 2024	Taux de réalisation	60 000 € TTC - Durée étude 18 mois	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 20 % communes - 28 % PAA -31 % CCAPV - 21 % DLVA	1 680.00			1 680.00	
		Mise en place et exploitation d'un réseau piézométrique de la nappe	GeAss11h		Suivre l'évolution des niveaux de nappe	Taux de réalisation	Action en réflexion donc pas de budget affiché mais potentiellement base de 5 piézomètres - 15 000 HT	Pas de budget affiché à ce stade mais potentiellement subvention 50 % AE Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA				-	
Ge8-6	La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques	Elaboration d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin versant de l'Asse	GeAss13a		Réalisation en 2023. Solde en 2024	Taux de réalisation	9 000 € TTC	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA	630.00			630.00	
		Mise en œuvre du plan de gestion des EEE / Actions réalisées en interne : * mise en place d'une veille active * réalisation d'une étude complémentaire sur la répartition des espèces végétales exotiques envahissantes * réalisation d'un suivi pluriannuel de la colonisation des Ecrevisses signal * actions de sensibilisation du grand public	GeAss13b		Réalisation 2024	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pour les actions prévues en 2024, pas de financement extérieur à solliciter - Voir en 2025		PM	PM	-	
		Mise en œuvre du plan de gestion des EEE / Actions externalisées : Etude de faisabilité relative à la lutte contre le Gobie à tâches noires dans le lac de Brunet (04).	GeAss13c		Réalisation 2024	Taux de réalisation	25 000 € TTC	A ce stade, pas de financement extérieur (en attente de réponse de la part de l'AE et de la Région) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA	4 375.00	4 375.00	8 750.00		
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Animation du Contrat de Rivière "Asse et affluents"	GeAss12a		Mettre en œuvre les actions et animer la démarche en réunissant notamment le Comité de Rivière 1 fois par an	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne			PM	PM	-	
		Elaboration du bilan de fin du Contrat (GES 4-2)	GeAss12c		Engagement en 2024 Finalisation du bilan fin de contrat en 2025	Taux de réalisation	24 000 € TTC	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA			1 680.00	1 680.00	
		Mise en oeuvre des actions de la stratégie Information, Sensibilisation, Formation (GES 1-1b) - Aucune action identifiée à ce jour mais étude stratégique (GeAss14d) non engagée	GeAss12f					Restant à définir à l'issue de l'étude stratégique					-
<b>Total prévisionnel - Fonctionnement</b>									11 060.00	38 997.50	50 075.00	94 781.00	
<b>Total prévisionnel - Investissement</b>									11 000.00	9 381.00	28 140.00	53 872.50	
<b>Total prévisionnel général</b>									22 060.00	48 378.50	78 215.00	148 653.50	
Action relevant de la section d'investissement													

**Annexe 3 :**

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la  
délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compta. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)			
									2024-Report 2023	2024 - Nouvelle programmation	2025	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Schéma directeur de gestion globale de la Blanche et ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)	GeBla1b		Engagement de l'étude en 2024 (topo) Démarrage de l'étude en 2025 Finalisation en 2026	Taux de réalisation	70 000 € HT	80 % AE et Région PACA Autofinancement : 100 % PAA Topographie intégrée dans le budget 20 % en 2024 (topo) + 80 % en 2025		5 600.00	22 400.00	28 000.00
		Suivi hydromorphologique de la Blanche et de ses affluents (notamment topographie) - Aucune action identifiée à ce jour mais schéma directeur (GeBla1) non engagé	GeBla1c				Restant à définir le cas échéant					
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeBla2				Restant à définir le cas échéant					-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires de la Blanche et affluents	Campagne 4 - 2023/2024	GeBla3b	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)		Campagne prise à 45 000 € soit environ- 25 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	30 % AE sur campagne 3 assuré - Ensuite programme pris à 0 % subvention AE Autofinancement : 100 % PAA Répartition prévisionnelle en attendant la finalisation du plan de gestion		2 000.00		2 000.00
			Campagne 5 - 2024/2025							22 500.00	22 500.00	45 000.00
			Campagne 6 - 2025/2026								45 000.00	45 000.00
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeBla3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA	Voir convention avenantée	Voir convention avenantée		-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA										-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA										-
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Aucune action identifiée à ce jour										-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Elaboration de la stratégie locale de PAA en matière de rétablissement de la continuité écologique sur le bassin versant de la Blanche	GeBla7a		Finalisation du rapport fin 2023	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé				-
		Réalisation étude/travaux visant au rétablissement de la continuité écologique	GeBla7b		Engagement études et travaux	Taux de réalisation	A confirmer mais éventuels travaux sur un seuil "orphelin" en 2024 Discussions préalables sur les autres ouvrages	30 000 € HT - Financement AE pris à 50 %	18 000.00	18 000.00	36 000.00	

Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des lits (remobilisation des sédiments)	GeBla8a		Engagement de la 1ère campagne de travaux à l'automne 2020 Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Budget cumulé à celui de l'action GeBla3a relative à l'entretien des boisements		PM	PM	-	
		Travaux de restauration de l'EBF - Aucune action identifiée à ce jour mais schéma global (GeBla1) non engagé	GeBla8b				Restant à définir le cas échéant				-	
Ge8-3	Zones Humides	Elaboration d'un Plan de Gestion Stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche (opération CRET PAA n°4.1)	GeBla9a	1	Choix prestataire fin 2023	Taux de réalisation	30 000 € TTC	Action inscrite au CRET 2019-2022 de PAA (n°4.1) 80 % AE et Région PACA Autofinancement : 100 % PAA 50 % en 2023 et 50 % en 2024	5 000.00	20 000.00	25 000.00	
		Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche - Aucune action identifiée à ce jour mais étude stratégique (GeBla9a) non engagée	GeBla9b					7 000 € TTC	Budget estimatif - A revoir à l'issue de l'action GeBla9a		7 000.00	7 000.00
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour	GeBla10					Restant à définir le cas échéant			-	
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...)	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles	GeBla11a		Campagne d'analyse à conduire après travaux sur les stations d'épuration - Calendrier incertain	Taux de réalisation	20 000 € TTC	80 % AE et Région PACA Autofinancement : 100 % PAA		4 000.00	4 000.00	
		Recensement des prélèvements en eau à l'échelle du bassin versant de la Blanche (prélèvements domestiques, agricoles et particuliers)	GeBla11b		Engagement de l'étude en 2023	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé				-
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Aucune action identifiée à ce jour mais à voir en fonction des besoins spécifiques du bassin versant	GeBla12					Restant à définir le cas échéant			-	
<b>Total prévisionnel - Fonctionnement</b>									-	47 500.00	116 500.00	164 000.00
<b>Total prévisionnel - Investissement</b>									-	5 600.00	22 400.00	28 000.00
<b>Total prévisionnel général</b>									-	53 100.00	138 900.00	192 000.00
Action relevant de la section d'investissement												
PM : pour mémoire (pas de budget spécifique)												
* Actions avant fait l'objet d'une convention avant												

**Annexe 4 :**

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la  
délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compta. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)							
									2024-Report 2023	2024 - Nouvelle programmation	2025	TOTAL				
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Etude de faisabilité de la restauration morphologique du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-20	GeBle1a		Finalisation étude en 2024	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé	PM				-			
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeBle2				Restant à définir le cas échéant						-			
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires	GeBle3b		Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Poru C6 et 7, solde en 2024 mais travaux terminés en 2023  Campagne prise à 80 000 € soit environ- 5 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes  Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	A partir de la C8, les campagnes ont été prises à 0 % subvention. Autofinancement : 100 % PAA	500.00				500.00			
									31 900.00				31 900.00			
											45 000.00		45 000.00			
										40 000.00	80 000.00	120 000.00				
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeBle3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA		Voir convention avenantée	Voir convention avenantée		-			
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Elaboration de la stratégie locale en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de la Bléone	GeBle4a		Finalisation du rapport stratégique en fin d'année 2020 Validation de la stratégie par l'EPCI au 31/03/2021	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne						-			
		Etudes hydrauliques, diagnostic d'ouvrages, études de danger permettant d'améliorer la connaissance sur les risques	Autres études à engager au regard des décisions prises suite à l'étude stratégique (GeBle4a)	GeBle4h		Engagement des diagnostics en 2022 - Finalisation diagnostic 2024 En fonction des décisions prises à l'issue des diagnostics (2024), les EDD pourraient être programmées en 2025	Taux de réalisation	Bases chiffrages : 165 000 € TTC pour digues prioritaires Chaffaut et Malijai + étude inondabilité St Christophe 5000 € TTC	100 % PAA Diag : acompte année 2023 et solde 2024 EDD : 2024	17 000.00		74 000.00	91 000.00			
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)  (1/4)	Accompagnement de l'EPCI dans les procédures de demandes d'autorisations de systèmes d'endiguements et/ou de révision des études de danger	GeBle5a		Suivi des procédures de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement sollicités fin 2019 (Bléone et centre commercial sur les Eaux Chaudes à Digne les Bains)	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne						-			
					Révision de l'EDD du système d'endiguement de Bléone à l'issue des travaux sur les digues en lien avec l'aménagement des seuils de Bléone (externalisée)	GeBle5b		Engagement à l'issue des opérations de confortement de la digue du Grand Justin (prévus en 2024) mais prise en compte du calendrier de réalisation des travaux d'arasement du seuil de la conduite des eaux usées	Taux de réalisation	50 000 € HT	Autofinancement : 100 % PAA				-	
					Révision de l'EDD du système d'endiguement du centre commercial sur les Eaux Chaudes à Digne les Bains (externalisée)	GeBle5c		Engagement l'année n+1 de la fin des opérations de confortement de la digue (GeBle5l)	Taux de réalisation	30 000 € HT	Recrutement du bureau d'étude fin 2023 - EDD en 2024		36 000.00		36 000.00	
					Actualisation des EDD d'Aiglun et de la Javie	GeBle5d		Dépôt des demandes d'autorisation sur des digues à forts enjeux ayant déjà fait l'objet d'EDD anciennes qui nécessitent des actualisations	Taux de réalisation	16 000 € HT pour actualisation EDD la Javie et Aiglun	Autofinancement : 100 % PAA Acompte déjà versé pour Aiglun		1 800.00			1 800.00
					Engagement d'acquisition ou mise en place d'une SUP MAPTAM pour les SE régularisés et les futurs SE	GeBle5da		2024 : engagement de la démarche de gestion foncière sur les SE déclarés (Bléone, EC et Aiglun) Ensuite voir pour la SUP			Budget à préciser pour la partie à externaliser	100 % PAA		0		

Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)  (2/4)	Accompagnement de l'EPCI dans la gestion administrative, la surveillance et le suivi des digues et/ou des systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI  (1/2)	Participation à l'élaboration et à la mise à jour du dossier technique et du registre selon R. 214-122 du CE	GeBle5e		Dossier d'ouvrage et registre fournis à PAA pour les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) avant fin 1er trimestre 2020 Mise à jour annuelle du dossier technique et du registre						PM	PM	-			
				GeBle5f		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant								-	
			Participation à la mise en place du document d'organisation (y/c des consignes de surveillance en période de crue) selon R. 214-122 du CE	GeBle5g		Rédaction des consignes sur les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) avant fin 1er trimestre 2020	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne						PM	PM	-	
				GeBle5h		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant									-
			Réalisation de la surveillances périodiques et post-crues	GeBle5i		1 visite annuelle à minima sur les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) Pas d'objectif quantifié pour les visites post-crue (fonction des événements hydrologiques)	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne						PM	PM	-	
				GeBle5j		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Opération réalisée en interne									-
			Appui à la Ville de Digne, en horaires ouvrés en dehors des vacances scolaires de Noël, pour la surveillance des digues de Bléone et du centre commercial des Eaux chaudes (suivant disponibilités du personnel - pas d'astreinte)	GeBle5k		Pas d'objectif quantifié (fonction des événements hydrologiques)		Opération réalisée en interne mais besoin d'acquisition de matériel (girophares, vestes haute visibilité, ...)						PM	PM	-	
			Réalisation des Visites Techniques Approfondies (externalisées)	GeBle5l	1	Digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun : programmation à définir au regard de la fréquence qui sera inscrite dans l'AP de classement	Taux de réalisation										-
				GeBle5m	1	Digue du Gibassier : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation										-
				GeBle5n	1	Digue de Barbejas : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation										-
				GeBle5o	1	Digue du camping de la Pantoufle : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation										-
				GeBle5p	1	SE "Bléone" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025	Taux de réalisation	40 000 € HT						48 000.00			48 000.00
				GeBle5q	1	SE "Centre commercial" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025 Pas de VTA prévue en 2024 ou 2025 puisque l'EDD aura été révisée en 2024	Taux de réalisation							-			-
				GeBle5r		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant (prévoir 5 000 €/km)									-



Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Surveillance topographique des lits - Campagnes annuelles	GeBle6d			Taux de réalisation	10 000 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA - Levés 2024 Il faudra prévoir 80 000 € en 2027 dans le cadre de la révision de l'EDD Bléone	10 000.00		10 000.00		
		Acquisition échelles limnimétriques pour Bès (1), Duyes (2), digue Gibassier (1), La Javie (2)	GeBle6c				2 400 € TTC		2 400.00		2 400.00		
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Suivis écologiques post-travaux d'aménagement des seuils de Bléone (hors compartiment piscicole) - Action B1-18	GeBle7b	1	Campagne annuelle	Taux de réalisation	Variable	0% subvention Autofinancement : 100 % PAA	5 100.00	7 000.00	12 100.00		
		Renforcement des cordons boisés rivulaires dans la traversée de Digne (zone de travaux seuils et digues)	GeBle7d	1	Travaux automne / hiver 2023 / 2024 / 2025	Taux de réalisation	25 000 € HT	0% subvention Autofinancement : 100 % PAA	6 000.00	12 000.00	12 000.00		
		Etude de faisabilité de la restauration des continuités écologiques du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-19	GeBle7c			Finalisation étude en 2022 Présentation en 2023	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-	
		Mise en œuvre de la restauration des continuités écologiques du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-20	GeBle7e					A définir en fonction de l'étude de faisabilité et des décisions de PAA				-	
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des lits dans le but de remobiliser les sédiments (traitement d'iscles par essartement/griffage)	Campagne 7 - 2022/2023		GeBle8a	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Campagne 7 réajustée aux marché réel Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables Budget intégrant à l'action GeBle9c	Pour campagne 7 : 50 % Agence Ensuite 0% de subvention Autofinancement : 100 % PAA	9 500.00		
			Campagne 8 - 2023/2024								20 000.00		20 000.00
			Campagne 9 - 2024/2025								20 000.00	40 000.00	60 000.00
		Mise en œuvre d'action de restauration de la morphologie sur le torrent des Eaux Chaudes et le Mardaric de Digne – Etudes et travaux	GeBle8b					Chiffrage prévisionnel très sommaire - Faisabilité à discuter en 2024			50 000.00	50 000.00	
Ge8-3	Zones Humides	Elaboration d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone (opération CRET PAA n°4.1) - Action B1-16		GeBle9a	1	Engagement de l'étude en 2022 et finalisation en 2024	Taux de réalisation	48 000 € TTC	Action inscrite au CRET 2019-2022 de PAA (n°4,1) 80 % AE et Région PACA Autofinancement : 100 % PAA 50 % en 2020 et 50 % en 2021	8 000.00		8 000.00	
		Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone / Actions transversales		GeBle9b1		2024 : élaboration d'un flyer/plaquette d'information		5 000.00	A ce stade, pas de financement extérieur mobilisé en raison du montant de l'action (<10 000 €)		6 000.00		6 000.00
		Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone / Actions locales		GeBle9b2		2024 : finalisation du plan de gestion et programmation des actions 2025 (réflexion sur volet réglementaire notamment)		Phase conduite en interne		2024 : pas de budget (réalisation en interne) 2025 : budget prévisionnel à rediscuter	PM	30 000.00	30 000.00
		Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de la Bléone et redélimitation des zones à enjeux		GeBle9d				A définir en fonction des besoins de l'EPCI		Pas de financement Agence de l'Eau en dehors d'un plan de gestion locale visant la préservation de la ZH	PM	PM	-
		Travaux de restauration des adous - Action B1-5		GeBle9c		Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	6000 € TTC par an intégrés à l'action GeBle8 (subventions groupées)			PM	PM	-



**Annexe 5 :**

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la  
délégation de compétence – Bassin versant du Rancure**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compt. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)				
									2024 - Report 2023	2024 - Nouvelle programmation	2025	TOTAL	
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Schéma directeur de gestion globale du Rancure et ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)	GeRan1b		Recrutement du prestataire en 2024 Finalisation des différentes phases en 2025 Solde en 2026	Rapports de suivi Rapport de diagnostic et Plan de gestion	50 000 € HT	Subvention 50 % Agence Autofinancement : 16 % PAA - 84 % DLVAgglo Budgets schéma + topo lissés sur 3 années (2024-2025/2026) Clé répartition : [surface] + [population X2]			2 800.00	2 800.00	
		Suivi topographique des lits du bassin versant	GeRan1c		Levés et exploitation des données en 2024	Données et rapport d'exploitation	25 000 € HT	Subvention 50 % Agence Autofinancement : 16 % PAA - 84 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]		2 800.00 €		2 800.00	
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues		Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé	GeRan2			Restant à définir le cas échéant					-	
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires du Rancure et affluents	Campagne 3 - 2023/2024	GeRan3b	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Campagnes prises à 22 500 € soit environ- 25 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	Travaux pris à 0 % subvention AE Autofinancement : 16 % PAA - 84 % DLVA Clé répartition : [surface] + [population X2]		1 800.00		1 800.00
			Campagne 4 - 2024/2025								1 800.00	1 800.00	3 600.00
			Campagne 5 - 2025/2026									1 800.00	1 800.00
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement		Mise en œuvre des travaux post-crue - Régularisation travaux 2023	GeRan3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais limite fixée à 100 000 € par opération (pouvoirs délégués au Bureau du SMAB)	Autofinancement : 50 % DLVAgglo + 50 % PAA (clé de répartition solidarité BV Rancure)		1 470.00		1 470.00
		Mise en œuvre des travaux post-crue	GeRan3d		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 50 % DLVAgglo + 50 % PAA (clé de répartition solidarité BV Rancure)		Voir convention avenantée	Voir convention avenantée	-	
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA		GeRan4a								-	
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA		GeRan5a			Restant à définir le cas échéant					-	
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI		Aucune action identifiée à ce jour		GeRan6a							-	
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique		Aucune action identifiée à ce jour		GeRan7		Restant à définir le cas échéant					-	
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)		Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé		GeRan8		Restant à définir le cas échéant					-	
Ge8-3	Zones Humides		Diagnostic, priorisation et propositions d'actions sur ZH avérées suite à l'inventaire 2023		GeRan9d		En interne	Pas de budget spécifique associé		PM		-	
			Réalisation d'actions de restauration/préservation/mise en valeur des zones humides du bassin versant du Rancure		GeRan9e			Estimation à réévaluer en 2024 suite au travail de priorisation à conduire en interne			PM		-
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines		Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé		GeRan10		Restant à définir le cas échéant					-	
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...)		Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé		GeRan11		Restant à définir le cas échéant					-	
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).		Aucune action identifiée à ce jour mais à voir en fonction des besoins spécifiques du bassin versant		GeRan12		Restant à définir le cas échéant					-	
<b>Total prévisionnel - Fonctionnement</b>									-	5 070.00	3 600.00	8 670.00	
<b>Total prévisionnel - Investissement</b>									-	2 800.00	2 800.00	5 600.00	
<b>Total prévisionnel général</b>									-	7 870.00	6 400.00	14 270.00	

**Annexe 6 :**

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la  
délégation de compétence – Bassins versants des ravins situés  
entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de  
l'Escale**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compt. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)				
									2024 - Report 2023	2024 - Nouvelle programmation	2025	TOTAL	
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Autres études globales - Aucune identifiée à ce jour	GeRav1b				Restant à définir le cas échéant						
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav2				Restant à définir le cas échéant						-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires sur les ravins de Volonne et l'Escale	Campagne 3 - 2023/2024	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	A partie de la campagne 3, budget pris à 7 500 € soit environ- 50 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	Autofinancement : 100 % PAA		500.00			500.00
			Campagne 4 - 2024/2025							3 750.00	3 750.00	7 500.00	
			Campagne 5 - 2025/2026								3 750.00	3 750.00	
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeRav3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA		Voir convention avenantée	Voir convention avenantée		-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRav4a										-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRav5a				Restant à définir le cas échéant						-
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Surveillance topographique des lits - Aucune action identifiée à ce jour	GeRav6				Restant à définir le cas échéant						-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav7				Restant à définir le cas échéant						-
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav8				Restant à définir le cas échéant						-
Ge8-3	Zones Humides	Diagnostic, priorisation et propositions d'actions sur ZH avérées suite à l'inventaire 2023	GeRav9b				Réaliser en interne	Pas de budget spécifique associé		PM			-
		Réalisation d'actions de restauration/préservation/mise en valeur des zones humides	GeRav9c				Estimation à réévaluer en 2024 suite au travail de priorisation à conduire en interne				5 000.00		5 000.00
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav10				Restant à définir le cas échéant						-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav11				Restant à définir le cas échéant						-
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav12				Restant à définir le cas échéant						-
<b>Total prévisionnel - Fonctionnement</b>									-	4 250.00	12 500.00	16 750.00	
<b>Total prévisionnel - Investissement</b>									-	-	-	-	
<b>Total prévisionnel général</b>									-	4 250.00	12 500.00	16 750.00	

Action relevant de la section d'investissement

PM : pour mémoire (pas de budget spécifique)

\* Actions ayant fait l'objet d'une convention avant le 1er janvier 2020



21\_DR-004-200067437-20240410-12\_10042024